



Randonneurs du Haut Entre-deux-Mers
24 Place Robert Darniche
33580 Monségur
Tél. : 06.40.73.65.21

Assurance R.C.P :

WTW France - Département Sport et évènement –Tour Hekla,
52 avenue du Général de Gaulle - CS 10427 - 92800 PUTEAUX
Tél.:0972720119 – fr.ffrandonnee@wtwco.com – Contrat n° 41789295M/0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution- 132 rue des Trois Fontanot- 92000
Nanterre - Tel33(0)969322336 – Contrat n° 4000716162/1

SÉJOUR A LA BOURBOULE (AUVERGNE) DU 5 AU 12 SEPTEMBRE 2025

NOTICE D'INFORMATION

Ce séjour est ouvert aux adhérents de l'association titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance IRA. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance IRA ou d'un titulaire du Pass-Découverte dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 20 au minimum – 30 au maximum.

Déplacement : voitures personnelles avec covoiturage recommandé.

Remarque préliminaire :

Ce séjour comporte des randonnées avec des distances et des dénivelés significatifs, il s'adresse donc à des randonneurs réguliers, bien équipés et sachant bien s'hydrater.



Partons à la découverte de la chaîne des Puys d'Auvergne, ensemble volcanique le plus diversifié d'Europe : 80 volcans sur 35 km de long et 4 km de large. Ce site naturel regroupe toutes les formes de volcanisme et constitue un spectacle visuel fascinant. La chaîne des puys relève en grande partie de propriétés privées sur lesquelles des usages traditionnels comme l'élevage et la sylviculture garantissent la beauté des paysages. A nous, amoureux de ces espaces naturels de les respecter.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. : 01.44.89.93.90

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE:9319Z–SIRET:30358816400051



1- PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES RANDONNÉES

Cotation FFR pour un randonneur en condition physique moyenne, Niveau E1 à E4, T1 à T4, R1 à R3.

➤ **Vendredi 5 septembre : MURAT LE QUAIRE**

A l'arrivée, pique-nique tiré du sac puis petite randonnée de mise en jambes avec vue sur la Bourboule et le massif du Sancy.

Déplacement vers notre lieu de résidence en fin d'après-midi et installation dans nos chambres.

- 9 km - D + 300 m - Niveau E2 assez facile - T2 assez facile - R1 faible.

➤ **Samedi 6 septembre : LA VALLÉE DE CHAUDEFOUR**

Au cœur du massif du Sancy, découverte de l'ancienne vallée glaciaire dans une réserve naturelle faite de prairies pâturées, de nombreuses sources d'eau et de la sublime cascade de la Biche unique par sa coulée de lave en forme d'orgues volcaniques.

- 11 km - D +500 m - Niveau E3 : peu difficile - T3 peu difficile - R2 assez faible.

➤ **Dimanche 7 septembre : LE PUY DE SANCY**

Bienvenue sur le toit du massif central à 1885 m d'altitude avec vue à 360°. Sous son allure de montagne, le Puy de Sancy est le volcan le plus haut de la France métropolitaine.

- 14 km - D +780 m - Niveau E4: assez difficile - T4 assez difficile - R3 assez élevé.

➤ **Lundi 8 septembre : SAINT NECTAIRE**

Ville historique thermale au patrimoine riche avec ses eaux pétifiantes ou ferrugineuses. Sur le chemin, découverte du patrimoine mégalithique avec ses dolmens et ses menhirs.

Après le pique-nique : après midi libre.

- 9 km - D+ 300 m - niveau E2 : assez facile - T2 assez facile - R1 faible.

➤ **Mardi 9 septembre : LA BANNE D'ORDANCHE**

Du col de Guery, par les hauts pâturages d'estives, découverte du sommet volcanique de la Banne d'Ordanche avec vue à 360° sur le Puy de Sancy, de la vallée du mont Dore et de la Bourboule. Le retour se fera sur le GR30 vers le lac de Guery le plus haut lac d'Auvergne.

- 16 km – D +500 m –niveau E3 : peu difficile – T3 peu difficile – R2 assez faible

➤ **Mercredi 10 septembre : LAC DE SERVIÈRES**

Découverte d'un lac de cratère typique au pied de la chaîne des puys en traversant des espaces variés : pâturage, forêt d'épicéas, hêtraies et une vue intéressante sur les roches sanadoire et tuilière.

- 14.5 km – D + 510 m – niveau E3 : peu difficile – T3 peu difficile – R3 peu élevé.

➤ **Jeudi 11 septembre : LE CIRQUE DES FONTAINES SALÉES**

A la découverte de la réserve naturelle de Chastreix-Sancy aux milieux très variés : lande, prairie, tourbières.

- 12.5 km – D +360 m – niveau E2 : assez facile – T2 assez facile – R2 assez faible.

➤ **Vendredi 12 septembre : PAS DE RANDONNÉE**

Retour au domicile.



2- HÉBERGEMENT

Domaine de Fohet

Chemin de Fohet

63150 La Bourboule

www.domaine-fohet.fr

Coordonnées GPS : 45,58026N 2,72426E



Le séjour sera en pension complète incluant le pique-nique (la forme n'est pas connue à ce jour) :

- Vin et café compris. Boissons chaudes à disposition.
- Hébergement dans un corps de ferme restauré : chambre de 2 à 3 lits simples.
- Douche et WC dans chaque chambre.
- Linge de lit fourni. **Linge de toilette non fourni.**

3- MODALITÉS DU SÉJOUR

Conditions :

- être adhérent aux RHEM,
- être licencié (licence individuelle avec responsabilité civile 2025-2026) :
- être apte médicalement à la randonnée pédestre, en plaine et moyenne montagne,
- être capable de randonner sur des distances de 11 à 16 km sur 7 jours consécutifs.

Matériel nécessaire :

- Des bâtons (facultatifs mais recommandés),
- Sac à dos contenant :
 - votre licence, carte d'identité, carte vitale,
 - votre fiche de renseignements d'urgence actualisée,
 - une couverture de survie,
 - 1 paire de lacets de rechange,
 - une trousse individuelle de secours, adaptée à vos besoins et contenant, outre vos éventuels médicaments, le nécessaire permettant de faire face aux petits tracas (ampoules, coupures, piqûres, etc.),
 - nécessaire pour le pique-nique (boîte, couverts, gobelet),
 - de quoi transporter au moins 2 litres d'eau,
 - aliments énergétiques,
- Des bonnes chaussures de marche tiges hautes ou semi-hautes, bien étanches compte tenu de la nature du terrain qui peut être très humide.
- Chaussures légères pour l'hébergement.
- Vêtements de randonnée adaptés à tous les temps, y compris (sait-on jamais) gants, chapeau ou casquette, lunettes de soleil, crème solaire.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. : 01.44.89.93.90

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE:9319Z-SIRET:30358816400051



4- COÛT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est fixé à **428 €** par personne, il est toutefois variable en fonction du nombre définitif de participants.

- Ce prix comprend :
 - l'hébergement en chambre comme mentionné au § 2,
 - la pension complète du dîner du 1^{er} jour au déjeuner (pique-nique) du dernier jour,
 - le ménage de fin de séjour,
 - l'accompagnement des randonnées par trois animateurs de l'association,
 - la taxe de séjour,
 - les frais de dossier et de gestion,
 - la contribution immatriculation tourisme (EIT + UEIT),
 - une partie du coût des reconnaissances (trajets + hébergement) effectuées par les organisateurs du séjour.
- Ce prix ne comprend pas :
 - le pique-nique du 1^{er} jour,
 - la souscription aux assurances facultatives (annulation / interruption de voyage),
 - les boissons consommées à l'hébergement et non comprises dans les repas,
 - les dépenses personnelles,
 - le voyage jusqu'en Auvergne et les déplacements sur place basés sur le covoiturage.

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

5- INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions seront ouvertes et prises selon l'ordre d'arrivée à compter du **23/12/2024 jusqu'au 07/01/2025**.

Suivant le nombre de pré-inscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise le **07/01/2025**.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'association proposera aux pré-inscrits un bulletin d'inscription.

L'inscription deviendra définitive après **signature et renvoi de ce bulletin sous 15 jours accompagné des chèques d'acompte**.

6- ASSURANCES FACULTATIVES

Dans le cadre de l'utilisation de l'extension de l'immatriculation tourisme, des assurances optionnelles « annulation / interruption de séjour » – « bagages » – « assistance rapatriement » vous sont proposées.

Vous aurez la possibilité de souscrire à ces différentes options lors de votre inscription définitive au moyen du bulletin de souscription « assurances » accompagnant la notice d'information.



7- PAIEMENT

- À l'inscription et par personne : 2 chèques d'acompte de **150 €** (le premier mis à l'encaissement **le 10 juin** et le deuxième **le 10 juillet**).
- Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.
- Paiement du solde en cours de séjour.

Tous ces règlements sont à libeller à l'ordre des « **Randonneurs du Haut Entre-deux-Mers** ».

8- DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule.

Déplacements d'environ 850 km comprenant le trajet aller-retour et les différents déplacements sur place.

9- CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Du fait du participant : toute annulation postérieure à l'inscription, pour quelque raison que ce soit, donnera lieu au règlement ou à la conservation des sommes suivantes :

- annulation faite avant le 31/08/2025 : restitution des sommes versées.
- annulation faite après le 31/08/2025 : la totalité du séjour sera due, les acomptes seront conservés et le solde sera exigé du participant.

Dans tous les cas les primes d'assurances souscrites, les contributions EIT et UEIT et la participation aux frais de la reconnaissance seront dues.

10- CESSION DU SÉJOUR

Au moins 7 jours avant le départ, un voyageur peut céder son séjour à un autre membre des RHEM remplissant les mêmes conditions que lui. Il en informera alors immédiatement et formellement l'organisateur.

Le participant remplaçant (cessionnaire) devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour et éventuellement des primes d'assurances facultatives. Les sommes versées par le cédant lui seront remboursées par l'association après déduction éventuelle de la contribution EIT et UEIT, des primes d'assurances souscrites, du surcoût des éventuelles options et des éventuels frais administratifs associés au changement de participant.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. : 01.44.89.93.90

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE:9319Z-SIRET:30358816400051



11- DIVERS

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales.

Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à des compensations financières.

12- RESPONSABLES DU SÉJOUR

Elisabeth Klotz – Maryse Constantin – Marie Bonamie.

Contact : Elisabeth Klotz au 06 70 37 42 96

Mail : babeth.klotz@gmail.com

13- CORRESPONDANT TOURISME

Didier Dubourg

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site de l'association.

[https://randorhem.fr/sejours /infos-assurances-notices-sejours/](https://randorhem.fr/sejours_infos-assurances-notices-sejours/)



SÉJOUR A LA BOURBOULE (AUVERGNE) DU 05 AU 12 SEPTEMBRE 2025

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner impérativement entre le 23/12/24 et le 07/01/25

Par mail ou par courrier

à Elisabeth Klotz, 3 Chemin des vignes 13 lot. Les palombes 33210 Roaillan

ou babeth.klotz@gmail.com

Nom-Prénom :

Nom-Prénom :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Téléphone :

Le

Signature

Les bulletins de pré-inscription seront retenus dans l'ordre d'arrivée du mail ou du courrier pendant la période indiquée ci-dessus.

Les pré-inscriptions reçues avant et après la période indiquée ne seront pas prises en compte.